

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique Jean
Jaurès
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne, 47)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0470453M_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique Jean
Jaurès
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne, 47)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0470453M_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Vérificateur/ Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'**école élémentaire** publique Jean Jaurès est localisée au 11 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny à Villeneuve-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne (47).

L'école élémentaire accueille environ 100 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'école, propriété de la ville de Villeneuve-sur-Lot, s'étend sur une surface de 2750 m² environ et comprend :

- un bâtiment en forme de U qui se décompose en 3 : une partie utilisée par des salles de classe et un gymnase, une partie réservée à l'administration et une partie qui comprend un parking en rez-de-chaussée et un réfectoire au 1^{er} étage ainsi qu'un terrain de sport ouvert. La partie accueillant les salles de classe est la plus ancienne (1883).
- une cour de récréation au centre, qui est entièrement recouverte d'enrobé.

L'ETS ne comprend ni jardin pédagogique, ni logement de fonction.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence que le site *BASIAS* (n°AQI4703187), correspondant à une station-service, est partiellement superposé à l'ETS. Aucun document relatif à ces activités n'a été retrouvé. Néanmoins, des indices observés lors de la visite de site ont permis de confirmer la présence d'une ancienne station-service.

D'autre part, l'étude historique a également montré la présence d'un ancien garage (garage Lutétia), en contiguïté de l'ETS (au Sud). Ce site n'est pas répertorié dans *BASIAS*.

Ainsi, il a été conclu à des potentialités d'exposition par :

- L'ingestion d'eau potable issue de réseaux d'eau potable traversant l'emprise des sites *BASIAS* superposés à l'ETS ;
- L'inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, potentiellement issues du site *BASIAS* et de l'ancien garage.

Le scénario d'exposition par ingestion de sol superficiel n'a pas été retenu du fait de l'âge des enfants (6 à 11 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur l'eau du robinet, l'air du sol à 1 mètre de profondeur dans la cour et l'air sous la dalle d'une salle de classe. Les substances recherchées sont les substances volatiles en relation avec la station-service superposée et l'ancien garage Lutétia contigu à l'ETS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont indiqué que :

- les concentrations de l'ensemble des composés recherchés sont inférieures à la limite de quantification du laboratoire et/ou à la borne inférieure de l'intervalle de gestion défini dans le cadre de cette démarche ;
- l'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable pour les composés recherchés.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire Jean Jaurès à Villeneuve-sur-Lot (ETS n°0470453M) en **catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».